

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2018

Présents : Patrick BELESSORT, Michel GUAY, Marc LAINE, Claire BECASSE, Catherine QUINOT, Monique LECLERCQ, Eric MARCHERAT, Daniel RAYER.

Absents excusés : Flavien MARQUES, Juliette MOLLARD, Véronique SAMSON.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 FEVRIER 2018

Le compte rendu de la séance du 23 février 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2018-13 FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES POUR 2018

Compte tenu du montant du produit fiscal global attendu, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux et fixe comme suit le taux de chacune des quatre taxes :

- Taxe d'habitation	=	18.00 %
- Foncier bâti	=	20.43 %
- Foncier non bâti	=	43.46 %
- C.F.E.	=	19.85 %

2018-14 ACTUALISATION DE LA PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe pour 2018, la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) à 3 231 € révisée selon l'indice du coût de la construction, avec pour indice de référence : 1670 au 3<sup>ème</sup> trimestre 2017.

2018-15 BUDGET 2018 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de budget 2018 de la Commune qui se présente comme suit:

1°) Section de fonctionnement

Equilibrée en dépenses et recettes = 421 702.30€

DEPENSES	421 702.30	RECETTES	421 702.30
011 – Charges à caractère général	251 441.30	013 – Atténuations de charges	455.00
012 – Charges de personnel	55 642.00	70 – Produit des services	250.00
014 – Atténuation de produits	17 569.00	73 – Impôts et taxes	103 100.00
65 – Autres charges de gestion courante	56 300.00	74 – Dotations et participations	76 822.00
66 – Charges financières	958.00	75 – Autres produits de gestion courante	7 000.00
023 – Virement à la section investissement	38 114.00	77 – Produits exceptionnels	13 600.00
042 – Opé. d'ordre de transferts entre sections	1 678.00	002 – Résultat reporté	220 475.30

2°) Section d'investissement

Equilibrée en dépenses et recettes = 66 879.09 €

DEPENSES	66 879.09	RECETTES	66 879.09
16 – Emprunts et dettes assimilées	4 931.00	10 – Dotations fonds divers	13 121.09
20 – Immobilisations incorporelles	8 678.00	13 – Subvention investissement	13 651.00
21 – Immobilisations corporelles	47 000.00	165 – Dépôts et cautionnements reçus	315.00
001 – Déficit reporté	6 270.09	021 – Virement de la section de fonct.	38 114.00
		040 – Opé. d'ordre de transferts entre sections	1 678.00

Après examen, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le projet de budget de la Commune pour 2018 qui lui est proposé par le Maire.

2018-16 BUDGET 2018 DU SERVICE DE L'EAU

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de budget 2018 du Service de l'Eau qui se présente comme suit:

1°) Section d'exploitation

Equilibrée en dépenses et recettes = 66 619.17€

DEPENSES	66 619.17	RECETTES	66 619.17
011 – Charges à caractère général	57 395.17	002 – Résultat reporté	39 119.17
014 – Atténuations de produits	3 521.00	70 – Produit des services	27 500.00
66 – Charges financières	1 146.00		
67 – Charges exceptionnelles	300.00		
042 – Opé. d'ordre de transferts entre sections	4 257.00		

2°) Section d'investissement

Equilibrée en dépenses et recettes = 24 286.52€

<b>DEPENSES</b>	<b>24 286.52</b>	<b>RECETTES</b>	<b>24 286.52</b>
16 – Emprunts et dettes assimilées	1 823.00	001 Excédent d'investissement reporté	9 872.52
21 – Immobilisations corporelles	22 463.52	10– Dotations, fonds divers...	10 157.00
		040 – Opé. d'ordre de transferts entre sections	4 257.00

Après examen, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le projet de budget du Service de l'Eau pour 2018 qui lui est proposé par le Maire.

2018-17 BUDGET 2018 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de budget 2018 du Service de l'Assainissement qui se présente comme suit:

1°) Section d'exploitation

Equilibrée en dépenses et recettes = 52 935.30€

<b>DEPENSES</b>	<b>52 935.30</b>	<b>RECETTES</b>	<b>52 935.30</b>
011 – Charges à caractère général	37 774.30	002 – Résultat reporté	29 384.30
014 – Atténuations de produits	2 600.00	70 – Produit des services	22.100.00
66 – Charges financières	853.00	74 - Subvention d'exploitation	500.00
67 – Charges exceptionnelles	300.00	042 -Opé. d'ordre de transferts entre sections	951.00
042 – Opé. d'ordre de transferts entre sections	11 408.00		

2°) Section d'investissement

Equilibrée en dépenses et recettes = 93 738.93€

<b>DEPENSES</b>	<b>93 738.93</b>	<b>RECETTES</b>	<b>93 738.93</b>
16 – Emprunts et dettes assimilées	3 998.00	001 – solde d'exécution positif	73 530.93
20 – Frais d'études	27 241.00	13 – Subventions d'investissement	8 800.00
21 – Immobilisations corporelles	61 548.93	040 - Opé. d'ordre de transferts entre sections	11 408.00
040 – Opé. d'ordre de transferts entre sections	951.00		

Après examen, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le projet de budget du Service de l'Assainissement pour 2018 qui lui est proposé par le Maire.

2018-18 SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS

Mr le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2018 aux associations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- Association Croix Rouge	=	30.00 €
- Association Chœur du Montois et du Provinois	=	30.00 €
- Coopérative scolaire du collège de Donnemarie	=	30.00 €
- Ecole de musique de l'orchestre d'harmonie de Nangis	=	30.00 €
- Club aéromodéliste Châtenay	=	30.00 €
- Ecole de musique du Montois et de la Bassée	=	30.00 €
- Nangis Natation	=	30.00 €
- Tennis club de Nangis	=	30.00€
- Club Athlétique du Montois	=	30.00 €
- Nangis Handball	=	30.00 €
- Divers	=	100.00 €

2018-19 SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Mr le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2018 à l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Meigneux et à l'Association Meigneusiennes d'Initiative (AMI).

Les élus membres de ses associations ne prennent pas part au débat et au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- Amicale des Sapeurs-pompiers de Meigneux	=	100.00 €
- Association Meigneusiennes d'Initiative	=	500.00 €

## 2018-20 DEMANDE SUBVENTION FONDS D'EQUIPEMENT RURAL

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural a pour objet de travaux sur le bâtiment Mairie :

Remplacement 4 fenêtres et 3 portes vétustes par des fenêtres et portes isolantes.  
Pose d'un garde-corps sur palier dans le cadre de l'Adap

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le programme de travaux présenté.

Il précise qu'aucune autre demande de subvention n'a été sollicitée.

Le Conseil Municipal s'engage:

- sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de deux ans à compter de la date de signature de la convention.
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- s'engage à inscrire cette action au budget de l'année 2018,
- à ne pas dépasser 70 % de subventions publiques.

## 2018-21 REMBOURSEMENT SINISTRE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la compagnie d'assurance "MMA IARD" propose une indemnisation d'un montant de 1 501.20 €, suite à la déclaration de sinistre du 15 janvier 2018. Ce sinistre concernait la tentative de vol par effraction au secrétariat.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce règlement de 1 501.20 €.

## 2018-22 MARCHE MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC 2018-2022 GROUPEMENT DE COMMANDES

**Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics

**Vu** l'article L.2212-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui charge le Maire de la police municipale.

**Vu** l'article L2212-2 du CGCT relatif à la police municipale dont l'objet est « d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques », et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage.

**Vu** les responsabilités du Chargé d'Exploitation des installations électriques relatives à la norme technique NFC 18-510.

**Vu** la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et notamment son article 41.

**Vu** le Code de l'environnement, notamment ses articles L.583-1 à L.583-5.

**Vu** le décret n°2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses.

**Vu** la convention constitutive du groupement de commandes ci-joint en annexe.

**Considérant** que la commune de MEIGNEUX est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

**Considérant** que le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) assure une prestation dans le cadre de l'entretien et la maintenance de l'éclairage public de ses communes adhérentes ;

**Considérant** que le SDESM souhaite poursuivre cette prestation dans l'intérêt des dites communes ;

**Considérant** que le SDESM propose de coordonner un groupement de commande et serait pilote de cette prestation dans l'intérêt des dites communes ;

**Après en avoir délibéré,**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes ;

**APPROUVE** les termes de la convention constitutive et ses annexes ;

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention constitutive ;

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget primitif pour la réalisation des prestations de services et de travaux.

**DIT** que la délibération n°2018-11 du 23 février 2018 est annulée

## 2018-23 RENOUVELLEMENT DE CONTRAT AVEC LE GROUPE SACPA

Mr le Maire expose au conseil municipal que pour répondre aux obligations réglementaires qui imposent aux collectivités d'avoir leur propre service fourrière ou d'adhérer à une structure réglementaire, un contrat de prestations de services a été conclu avec le Groupe SACPA le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Celui-ci arrivant à échéance le 30 juin 2018, il est nécessaire de renouveler ce contrat.

Ce contrat a pour objet la capture, le ramassage, le transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et la gestion de la fourrière animale.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil municipal donne, à l'unanimité, l'autorisation à Monsieur le Maire de signer ce contrat avec le Groupe SACPA.

## AFFAIRES DIVERSES

Mr le Maire propose de poursuivre les travaux de peinture du secrétariat (pièce du cadastre, bureau du maire et toilette).

Le conseil donne son accord. Un devis sera demandé pour la réalisation de ces travaux.

Mr le Maire informe que le projet de budget de la Communauté de Communes Bassée-Montois ne prévoit pas d'augmentation des taux de contributions directes, et prévoit de fixer le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à 18.83% au lieu de 19.62% en 2017. Le vote de ce budget est prévu le 09 avril 2018.

Mme Quinot suggère qu'il serait souhaitable de procéder au rangement du local technique. Le conseil municipal approuve et décide de se réunir prochainement pour effectuer ce rangement.

Séance levée à vingt et une heures quarante

Vu par Nous, Maire de la Commune de Meigneux pour être affiché le 13 avril 2018

Le Maire,